

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

\*\*\*\*\*

**DEPARTEMENT DE HAUTE-SAONE**

\*\*\*\*\*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU 27 JANVIER 2025**

<b>Nombre de conseillers</b>				
en exercice	présents	représentés	excusés	absents
41	24	4	1	12

<b>Date de la convocation</b>
21 janvier 2025

<b>Date de publication</b>
31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

**Objet de la délibération**

**2025-12 Approbation de la modification du PLUI-H sur la commune de Gy**

**PRESENTS TITULAIRES :**

BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, BOUTTEMY Guillaume, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, JEUNOT Denis, KOPEC Freddy, LIND Catherine, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, NOLY Christian, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, TISSOT Christian

**SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :**

DUCRET Philippe

**DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :**

- CHANET Christophe (procuration à RENEVIER Michel)
- MAILLARD Gilles (procuration à BOUTTEMY Guillaume)
- MAIRET Jean-Luc (procuration à JEUNOT Denis)
- MOINE Guy (procuration à DE SY Jacques)

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**

OROSCO Mireille

**TITULAIRES ABSENTS:**

BALLIVET Jacques, CHAUSSE Jean-Pierre, GIRARDOT Claude, GOUSSET Thierry, HEZARD Jacky, LUCOT Thierry, MAZARD Christian, MERIQUE David, ROUSSELLE François, SANDRETTI Baptiste, SPRINGAUX Claude, VIROT Jean-Pierre

**SUPPLEANTS PRESENTS :**

BARRET Noël

**SECRETAIRE DE SEANCE :** CLEMENT Christelle

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L. 5211-1 à L. 5211-6-3 et L. 5214-16 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 à L. 153-30, L. 153-36 à L. 153-44, R. 151-1 à R. 151-53 et R. 152-1 à R. 153-21 et ses articles R. 123-1 à R. 123-14 dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015

Vu le schéma de cohérence territoriale Graylois approuvé le 9 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté de Madame la présidente de la Communauté de Communes des Monts de Gy n°10 du 14 octobre 2024 de mise à enquête publique du projet de modification du plan local d'urbanisme ;

Vu l'avis des personnes publiques associées ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 novembre 2024 au 2 décembre 2024, les conclusions, le rapport et l'avis favorable du commissaire-enquêteur daté du 16 décembre 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la présidente de la Communauté de Communes des Monts de Gy ;

### **Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire décide :**

#### **Article 1**

De valider l'avis conforme de l'autorité environnementale de ne pas réaliser une évaluation environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas, en application des articles R. 104-34 à R. 104-37 du code de l'urbanisme ;

#### **Article 2**

D'approuver la modification du plan local d'urbanisme de la Communauté de Communes des Monts de Gy, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

#### **Article 3**

La présente délibération sera notifiée au préfet.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, elle sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes des Monts de Gy et dans la mairie de chacune des communes membres. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera téléversée sur le Géoportail de l'urbanisme.

#### Article 4

Conformément à l'article L. 153-23 du code de l'urbanisme, le plan modifié deviendra exécutoire dès la publication sur le Géoportail de l'urbanisme et la transmission au préfet de la délibération.

#### Délibération votée à l'unanimité

La Présidente

**Nicole MILESI**



Le secrétaire de séance

**Christelle CLEMENT**

